

Mediapart, 2 avril 2021

«SÉPARATISME» LES MOTS, LES ACTES ET LA LOI

## «Amendement Unef»: au Sénat, la gauche tombe dans le piège

2 AVRIL 2021 | PAR PAULINE GRAUILLE ET ILYES RAMDANI

Dans la lignée des polémiques sur les réunions non mixtes, le Sénat a voté jeudi 1<sup>er</sup> avril, avec le soutien ou l'abstention de la gauche, un amendement qui prévoit la dissolution de certaines associations. Jean-Luc Mélenchon a dénoncé un « vote honteux ».

563 COMMENTAIRES | A+ A-

**C'**est un amendement voté en fin de soirée, au milieu de deux semaines de débats sur le projet de loi dit « séparatisme », officiellement destiné à renforcer les « principes de la République ». Le Sénat a adopté jeudi 1<sup>er</sup> avril le principe d'une dissolution des associations qui « interdisent à une personne ou un groupe de personnes » de participer à une réunion « à raison de leur couleur, leur origine ou leur appartenance ou non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion ». Une mesure votée à l'unanimité, avec le soutien de plusieurs sénateurs de gauche (et l'abstention des élus restants).

« C'est un vote honteux », a estimé sur Twitter Jean-Luc Mélenchon, ponctuant son message d'un « Bien joué les fachos ! » Comme le député des Bouches-du-Rhône, plusieurs figures de La France insoumise – qui n'est pas représentée au Sénat – se sont élevées contre l'adoption de cet amendement. « C'est un vrai scandale, dénonce auprès